

Parlement jurassien  
Groupe parlementaire PDC-JDC

Question écrite

No 3246

### Entretien des routes et qualité des travaux, qui surveille?

De nombreux tronçons de routes cantonales ont été réalisés aux Franches-Montagnes ces dernières années.

Parmi ces différents chantiers, il y a eu des réfections de revêtements (goudronnés), des travaux liés à l'amélioration de la fluidité du trafic ou à l'élargissement des voies, sécurisation ou au renforcement des structures existantes (chutes de pierres ou affaissements de routes).

Le constat est sans équivoque et malheureusement fréquent sur le plateau franc-montagnard : quelques années après la fin des travaux, des défauts apparaissent de manière évidente : Il s'agit de fissures, de glissements ou d'affaissements.

Citons quelques exemples, le rondpoint sur le tronçon de la H18 aux Emibois qui en est déjà à sa seconde réfection en moins de 5 ans et se trouve dans un état catastrophique, la route reliant les Breuleux au Peuchapatte achevée en 2017-2018 sur laquelle le revêtement vient d'être rhabillé par endroits en 2019. Ou encore la route menant au Cerneux-Veusil, rénovée en 2018 et qui présente des affaissements importants à ce jour. De nombreux autres cas existent et les utilisateurs et citoyens jurassiens se posent légitimement des questions.

#### **Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :**

- Lors de l'adjudication des travaux, est-il demandé une garantie supplémentaire lorsque les travaux sont réalisés à quelque 1000m, en raison du gel, de la neige, d'une structure géologique spécifique?
- Quelle est la durée minimale de garantie exigée par le Service des Infrastructures (SIN) lors de réfection ou entretien des routes cantonales?
- Combien de chantiers routiers cantonaux dans le Jura ont fait l'objet de réparations ou renouvellement des travaux liés à une malfaçon sur le chantier et couverts par la garantie, durant ces 5 dernières années?
- Quelles sont les mesures prises par l'Etat à l'égard de ces entreprises, lorsque des travaux ne sont pas conformes, en ce qui concerne les délais de réalisation des réparations ou corrections, la prolongation de garantie, les surcoûts engendrés auprès de l'Etat?

Nous remercions d'ores et déjà le Gouvernement pour ses réponses.

Les Breuleux, le 30 octobre 2019

Jacques-André Aubry